

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2021-049**

SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE DU 20 MAI 2021

POINT 2.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 20 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 19 septembre 2019, et notamment son article 16,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA-2020-022 en date du 19 mai 2020 relative à l'adoption des modalités de délibération à distance des instances administratives à caractère collégial d'Avignon Université,

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (16) ou suppléés (5) : 21
Membres absents et non suppléés : 11**

Service des affaires générales
et institutionnelles

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

Avignon, le 25 mai 2021

Le Président d'Avignon Université



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

01 JUIN 2021